

Des services vous aident à sortir du surendettement

**Vous avez des difficultés financières persistantes, liées ou non à la crise sanitaire ?
Vous avez accumulé des factures impayées, des dettes et ne parvenez pas à y faire face ?**

Les services de médiation de dettes sont là pour vous aider !

Ces services sont agréés par le Gouvernement wallon et proposent un accompagnement par des professionnels.

Cet accompagnement consiste à faire le point sur votre situation budgétaire ou financière, en toute discrétion et indépendance, et à négocier, si possible, un plan de remboursement échelonné avec les créanciers afin de vous aider à sortir du surendettement. L'objectif est aussi de vous permettre de mener une vie décente.

Aucune condition de revenus ou de statut social n'est imposée pour bénéficier de cette aide.

Ce service est accessible à tous, y-compris aux indépendants.

Pour trouver un service agréé près de chez vous ou pour plus d'infos, consultez [ce site](#) (Portail Action sociale Wallonie) ou appelez le numéro gratuit 1718

